

## **8. Règlement des études**

### ***Admission au sein d'une spécialité***

Les étudiants inscrits en Master 1 doivent déposer avant le 01 avril 2011 une fiche précisant leur souhait d'affectation dans l'une des spécialités de Master 2. Cette demande sera examinée de manière prioritaire. Si elle n'a pas pu être prise en considération, l'étudiant pourra toujours déposer une demande d'admission dans une autre spécialité lors de l'examen des candidatures extérieures.

L'admission en Master 2 est proposée par le responsable du Master après examen des résultats obtenus en Master 1 et entretien oral, selon les capacités d'accueil des spécialités demandées et sous les conditions que l'étudiant ait validé l'Unité d'Enseignement Fondamental et l'Unité d'Enseignement Complémentaire et qu'il ait satisfait aux exigences du score TOEIC (voir 5. ci-dessus)

L'admission est prononcée par le Président d'Université. L'admission au sein du parcours recherche (dénommé « Advanced » et « Master Plus ») s'effectue dans les conditions prévues à l'article 16 de l'arrêté du 25 avril 2002. Elle pourra être conditionnée aux capacités d'accueil ou d'ouverture des différents enseignements concernés.

### ***Inscription pédagogique***

Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire dans tous les enseignements pour lesquels un choix doit être exercé, auprès du secrétariat des études au plus tard le dernier jour de la première semaine de chaque semestre. Les étudiants peuvent être autorisés à supprimer ou modifier leur inscription au plus tard le dernier jour de la seconde semaine du semestre.

### ***Organisation des enseignements***

Les enseignements sont organisés sur un mode semestriel.

Les trois premiers semestres (UEF, UEC et UES) de Master suivent le calendrier des enseignements (voir 6.) Le quatrième semestre de Master (UEP ou UIR) peut avoir un calendrier distinct en fonction des exigences de stages, d'examen ou de mémoire.

### **Evaluation des enseignements**

Chaque enseignement donne lieu à une évaluation qui porte sur des tests de connaissances intermédiaires et/ou des tests finaux et/ou des épreuves orales. La nature des épreuves est fixée par l'enseignant en respectant les prescriptions suivantes :

Crédits	Type d'épreuve
1 crédit ou 2 crédits	un test final d'une durée de 2 heures (100%) <u>ou</u> une épreuve orale d'une durée minimale de 15 minutes (100%) <u>ou</u> un travail par groupe sur un dossier (100%) *
3 crédits à 6 crédits	<b>Première épreuve :</b> un test intermédiaire d'une durée de 1 heure (valorisé pour 1/3) <u>ou</u> une épreuve orale d'une durée minimale de 15 minutes (valorisée pour 1/3) <u>ou</u> un travail par groupe sur un dossier (valorisé pour 1/3) * <b>Deuxième épreuve :</b> un test final d'une durée de 2 heures (valorisé pour 2/3) <u>ou</u> une épreuve orale d'une durée minimale de 15 minutes (valorisée pour 2/3) <u>ou</u> un travail par groupe sur un dossier (valorisé pour 2/3) *

### **Travaux de groupes**

Les travaux de groupe sur dossier doivent répondre à un nombre maximal d'étudiants qui forment un groupe. Les règles qui régissent le nombre maximum d'étudiants par groupe sont présentées dans le tableau suivant.

Taille de la promotion d'étudiants inscrits dans le cours	Nombre maximum d'étudiants qui forment un groupe
Moins de 20 étudiants	2 étudiants maximum
Entre 20 et 30 étudiants	3 étudiants maximum
Plus de 30 étudiants	4 étudiants maximum

Les enseignants sont libres de choisir une règle plus contraignante que celle précisée dans ce tableau. Ils peuvent également opter pour un travail sur dossier individuel.

### **Epreuves pour TOEIC en Master 1**

Les épreuves concernant les cours associés au TOEIC en Master se dérouleront lors des séances de cours ou lors des séances programmées pour le passage du test TOEIC (voir 7.). La matière « Coaching et Test TOEIC » au semestre 2 est basée sur le passage du test TOEIC réel. Le score obtenu est transposé dans une note établie sur 20 points.

### **Ateliers professionnels en Master 1**

L'évaluation de l'atelier : rédaction des documents professionnels (semestre 1) repose sur la présence aux ateliers, la qualité des documents professionnels et la publication en ligne des CV et lettres de motivation sur le site du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle. L'évaluation de l'atelier : simulation d'entretien (semestre 2) repose sur la présence aux ateliers et la qualité d'implication des étudiants dans la réalisation des simulations d'entretiens.

### **Activités sportives en Master 1**

Les évaluations porteront sur une pratique sportive régulière sur deux semestres et sur une partie théorique sous forme d'un dossier issu d'un travail de groupe mais exposé par un seul étudiant (tirage au sort dans le groupe). Les thèmes des dossiers seront variés et feront appel aux connaissances développées durant les études

### **Seconde session**

Aucune session de rattrapage n'est organisée. Tout étudiant absent, même en cas de présentation d'un certificat médical, doit se présenter aux épreuves de seconde session.

Un étudiant, absent lors des épreuves ou ayant obtenu une note inférieure à 10/20 dans une matière, **peut demander par écrit auprès du responsable du programme le bénéfice d'une seconde session**, au plus tard deux semaines après la publication des résultats par le jury de semestre. Il renonce de fait au bénéfice de la note obtenue en première session. La seconde session est organisée avant le 26 avril 2011 pour le premier semestre, avant le 28 juin 2011 pour le second semestre des Master 1 et avant le 20 septembre 2011 pour le second semestre des Master 2.

La seconde session consiste en un examen écrit d'une durée maximale de 90 minutes ou un examen oral d'une durée maximale de 20 minutes ou en la remise d'un travail individuel dont le sujet aura été fixé par l'enseignant et qui permettra d'apprécier les connaissances de l'étudiant sur l'ensemble du programme abordé. **Un étudiant ayant demandé par écrit le bénéfice d'une seconde session et qui ne se présente pas à cette seconde session se verra attribuer la note de 0.**

### **Utilisation des calculettes lors des examens**

Afin d'éviter toute fraude, l'usage de calculettes électroniques sera limité à un type d'appareils, ceux explicitement admis lors des examens du CFA : *Texas Instruments BA II Plus* et *Hewlett Packard HP 12C or HP 12C Platinum*

### **Utilisation des dictionnaires lors des examens**

Afin d'éviter toute fraude, l'usage de dictionnaires n'est pas autorisé.

## ***Soutenance des mémoires***

Les mémoires de fin d'étude peuvent être soutenus au terme de chaque semestre (fin mai, fin janvier) ou au début d'année universitaire (fin septembre). Les journées au cours desquelles il est possible d'organiser les soutenances sont fixées par le responsable de la formation.

## ***Stages***

### **Master 1 :**

Les étudiants doivent réaliser un stage d'une durée minimale de 6 semaines entre le semestre 2 et le semestre 3. Avant le début du stage, l'étudiant doit rédiger un descriptif de la mission qui lui sera confiée (fiche de stage). Ce document devra être visé par le maître de stage dans l'entreprise et le professeur responsable du suivi du stage. Il donnera lieu à la rédaction de la convention de stage. A l'issue du stage, l'entreprise fournit à l'Université une évaluation écrite du stage de l'étudiant.

Les étudiants de Master 1 qui souhaitent passer les examens de Chartered Financial Analysts Level 1 (CFA Level 1) en juin 2011 peuvent renoncer à effectuer un stage. En contrepartie, ils devront s'inscrire aux examens de CFA Level 1 de juin 2011 et dans une formation de coaching de 60 heures dispensées en Mai 2011.

### **Master 2 :**

Pour la voie professionnelle, le stage a une durée minimale de 3 mois. Avant le début du stage, l'étudiant doit rédiger un descriptif de la mission qui lui sera confiée (fiche de stage). Ce document devra être visé par le maître de stage dans l'entreprise et le professeur responsable du suivi du stage. Il donnera lieu à la rédaction de la convention de stage. A l'issue du stage, l'entreprise fournit à l'Université une évaluation écrite de l'étudiant et conclut favorablement ou défavorablement sur la validation du stage effectué. Au cas où le stage ne serait pas validé, l'étudiant doit réaliser un second stage dans une autre entreprise.

Le stage doit permettre à l'étudiant de s'intégrer dans un service d'une entreprise ayant un rapport avec le parcours suivi. Il peut se dérouler à l'étranger. Pour les étudiants admis à poursuivre leurs études à l'étranger dans le cadre d'un accord signé par l'Université de Lille 2, la durée du stage peut être adaptée.

Au cas où le stage aurait une durée supérieure à l'année universitaire et ne serait pas achevé à la date du 30 septembre, l'étudiant(e) doit se réinscrire auprès de l'Université afin que la convention de stage puisse être prolongée en conséquence. La validation du stage et l'obtention des crédits attachés à l'unité d'expérience professionnelle ne pourront se produire que si l'étudiant est régulièrement inscrit à l'Université. Le diplôme est délivré au titre de la dernière année d'inscription.

Les candidats disposant du statut de salarié sont dispensés de stage.

Pour la voie recherche, le stage a une durée d'un semestre. Il se déroule obligatoirement au sein de l'équipe de recherche GERME. Aucune dispense ne peut être accordée.

### **Validation des crédits et des unités (UEF, UEC, UES, UEP ou UIR)**

Deux modes de validation des crédits attachés aux enseignements sont mis en œuvre :

- la validation directe du nombre de crédits attachés à un enseignement 1) si la note finale accordée par le jury du Master selon les modalités prévues par le règlement des études est supérieure ou égale à 10/20, 2) ou si elle a été accordée par le jury de Validation des Acquis Professionnels ou le jury de Validation des Acquis d'Expérience, avec mention ou non d'une note finale.
- la validation par compensation du nombre de crédits attachés à un enseignement par décision du jury de Master à condition que ce jury constate que 1) l'étudiant s'est présenté à l'ensemble des épreuves et a réalisé l'ensemble des travaux prévus dans le protocole des modalités de contrôle remis par l'enseignant aux étudiants au plus tard lors de la 3<sup>ème</sup> séance d'enseignement, 2) que la moyenne pondérée par les crédits des notes finales de tous les enseignements appartenant à la même unité et ayant fait l'objet d'une notation à la Faculté de Finance, Banque, Comptabilité soit supérieure ou égale à 10/20.

Les unités (UEF, UEC, UES, UEP et UIR) sont validées lorsque tous les crédits attachés aux enseignements ont fait l'objet d'une validation directe ou par compensation.

### **Délivrance du Diplôme de Master**

Pour obtenir le Master Finance et Banque ou le Master Comptabilité Contrôle Audit, un étudiant doit valider 120 crédits répartis en 4 unités (UEF, UEC, UES, UEP ou UIR) en respectant la condition suivante : l'Unité d'Enseignement Spécialisé et l'Unité d'Expérience Professionnelle ou d'Initiation à la Recherche appartiennent à la même spécialité de Master 2.

Une partie de ces 120 crédits peut être validée au titre des acquis professionnels ou des acquis d'expérience. L'étudiant doit en faire la demande lorsqu'il dépose son dossier d'admission dans le programme Master. La validation est prononcée par le jury compétent au plus tard 2 semaines après le début des enseignements concernés.

Une partie de ces 120 crédits peut être obtenue au sein d'une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échanges auquel participe l'Université de Lille 2. Les modalités de choix de cours à l'étranger et de validation des crédits ainsi obtenus sont celles adoptées par l'Université de Lille 2.

En cas de non-validation d'une unité ou de plusieurs unités (UEF, UEC, UES, UEP ou UIR) par un étudiant au sein d'une même année de Master, l'intégralité de l'unité ou des unités peut être repassée par l'étudiant lors d'un redoublement. L'autorisation de redoublement est prononcée par le jury de fin d'année au regard des résultats de l'étudiant, de sa présence aux enseignements et de sa participation aux examens.

Les mentions Assez-Bien, Bien, Très Bien sont attribuées respectivement quand la moyenne générale pondérée par les crédits des notes obtenues à la Faculté de Finance, Banque, Comptabilité est égale ou supérieure à 12/20, 14/20 et 16/20.